Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20261001-DEL20260913-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 28 Septembre 2026
Date des convocations : 21 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Josette FOULON	Alain BOUGET
Alain BIA	Jean Luc LE PALANTON	Marie-Andrée DERRIENNIC
René Loic ALIX	Sophie DELACOUR	Lydie JACQUES
Claude LE GUYADER	Christophe JEGOU	Kevin Paulic
Marine DUPRE		

Sylvie DELHOMMEAU, absente et excusé a donné procuration à Jean-Luc LE PALANTON
Nelly BOUTTERIN absente et excusée a donné procuration à Sophie DELACOUR
Kevin PAULIC a été désignée secrétaire de séance.
M. le Maire ayant quitté la séance à 19h45. M. LE PALANTON assure la présidence de la séance et M. LE MEAUX a donné procuration à Marine DUPRE

DEL 2026-09-13 – Urbanisme : Droit de Préemption Urbain : Rue de la Belle Eglise

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants relatifs au droit de préemption urbain ;
Considérant que Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en mairie le 14 septembre 2026, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain ;
Considérant que la déclaration d'intention d'aliéner concerne le bien suivant :

- E1072, situé 27, Rue de la Belle Eglise

Considérant qu'après examen de cette déclaration, la commune ne souhaite pas acquérir le bien concerné dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption urbain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **DECIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant le bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, référencé E1072, situé 27 Rue de la Belle Eglise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente décision au notaire chargé de la vente.

Fait et délibéré, le lundi 28 septembre 2026

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Le secrétaire de séance

Kevin PAULIC

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20261001-DEL20260913-DE